



Communauté de Communes du Kochersberg

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2016**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 5

Délibération N° D-2016-1011-07

Objet : Adoption de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Wintzenheim-Kochersberg

Le Conseil communautaire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et suivants, R.153-15,

Vu le schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013 et le 11/03/2016,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg approuvé le 03/04/2009 et modifié le 01/02/2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10/11/2011 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg en date du 17/09/2015 relative à la nécessité de mettre en compatibilité certaines dispositions du PLU et à la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUL,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30/09/2015 portant extension des compétences de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland,

Vu la délibération du Conseil municipal de Wintzenheim-Kochersberg en date du 16/10/2015 donnant son accord pour l'achèvement de la procédure de modification et de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 10/12/2015 décidant d'achever la modification n°2 du PLU et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la consultation du Préfet du Bas-Rhin, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du Code de l'urbanisme, en date du 29/03/2016 et sa réponse en date du 22/04/2016,

Vu la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg en date du 18/03/2016,

Vu l'arrêté communautaire en date du 10/05/2016 prescrivant l'enquête publique unique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le dossier d'enquête publique unique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg en date du 14/10/2016 émettant un avis favorable pour l'adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland,

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de changements du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **décide** de confirmer que le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Wintzenheim-Kochersberg présente un intérêt général, pour les motifs suivants : l'aménagement d'un espace dédié aux sports, à la culture et aux loisirs à proximité de la salle socio-éducative répond aux besoins de la population notamment des scolaires,
- **décide** d'adopter la déclaration de projet telle qu'elle est annexée à la présente. Cette déclaration de projet emporte approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Wintzenheim Kochersberg conformément au dossier annexé à la présente,
- **dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes et à la mairie de Wintzenheim-Kochersberg et d'une mention dans le journal ci-après désigné : Dernières Nouvelles d'Alsace.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
- Monsieur le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et à la mairie de Wintzenheim-Kochersberg aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Le Président,

Justin VOGEL